

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 119-82-2014
NUMÉRO 119-87-2014
NUMÉRO 119-88-2014
NUMÉRO 119-90-2014

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du **14 octobre 2014** les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 119-82-2014

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les usages autorisés dans la zone C-232.

RÈGLEMENT NUMÉRO 119-87-2014

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, afin de :

- renommer la zone H-305 par C-305 et de modifier la grille de la zone C- 305.

RÈGLEMENT NUMÉRO 119-88-2014

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, afin de :

- modifier la grille de la zone C-306 de manière à autoriser l'usage « habitation isolée ».

RÈGLEMENT NUMÉRO 119-90-2014

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 119-2005, tel qu'amendé, afin de :

- modifier les usages autorisés dans la zone I-33 de manière à autoriser les usages « communautaire utilité publique (P3) ».

Le conseil de la MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité pour les règlements 119-82-2014, 119-87-2014, 119-88-2014 et 119-90-2014 en date du 29 janvier 2015, date à laquelle ces règlements sont entrés en vigueur.

Toute personne, qui désire prendre connaissance de ces règlements, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de L'Assomption situé au 399, rue Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à L'Assomption le 12 février 2015 et publié le 19 février 2015.

Jean Lacroix, LL.B
Avocat, directeur général et greffier par intérim